CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E144196** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2024**

ÉDITÉ LE **13/09/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2003
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/02/2010
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 444978993

Siret : **444 978 993** **00038**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 23233
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 59248626
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 59248626

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Raison sociale : **A.L.B. SARL**

778 RTE D'AIX LES BAINS
73420 VIVIERS DU LAC

Téléphone : 04 79 88 15 84 **Fax :** 04 79 35 39 77
Portable : 06 10 25 66 96

Site Internet :
E-mail : pellittericarmelo@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
PELLITTERI CARMELLO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/11/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/11/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/11/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.